

FICHE DE SYNTHÈSE

École Régionale d'Acteurs de Cannes Marseille

I – CHAMP DE LA DEMANDE D'ACCRÉDITATION

PÉRIMÈTRE DE L'OFFRE PÉDAGOGIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT

Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien

Diplôme d'État de professeur de Théâtre

Pas de modification demandée ou prévue

DUREE D'ACCREDITATION / PERIODE TRANSITOIRE

4 ANS (2019-2023) VAGUE C

PRÉCONISATIONS FORMULÉES LORS DE LA DERNIÈRE HABILITATION

Préconisations formulées dans le rapport d'évaluation 2013-2014 :

L'isolement à Cannes est plein de vertus certes mais l'actualité de la création artistique, les rencontres artistiques, la dynamique culturelle qui fondent la formation des futurs comédiens se trouvent à Marseille et non à Cannes. De plus les locaux, surtout les salles souterraines, boulevard de Lorraine ne sont pas du tout adaptés et leur location pèse lourdement sur le budget.

Il serait pertinent de garder la Villa Barety, belle demeure à la décadence élégante mais qui nécessite certains travaux, lieu de calme et de travail pour la première année et d'envisager que les deux années suivantes aient lieu à Marseille. La Friche avec un minimum d'investissement peut aménager des locaux dans la travée inutilisée pour l'accueil de la promotion supplémentaire.

La direction pédagogique confiée à une personne référente, artiste sans doute, pour être l'interlocuteur permanent des élèves comédiens permettrait de créer des liens et de donner plus de cohérence et de sens à l'enseignement modulaire dans cette école d'art éclatée sur deux sites et comprenant trois promotions. Le conseil pédagogique ne peut être l'unique référent de cette école.

Le renforcement du partenariat avec l'université AMU et le développement des collaborations sont à poursuivre.

Préconisations formulées dans le rapport d'évaluation 2015-2016 :

- La cohabitation DNSPC / DE gagnera à se clarifier davantage concernant en particulier la spécificité de chaque formation et leurs distinctions.
Ceci permettra vraisemblablement d'améliorer la mise en œuvre de la formation au DE.*
- Il serait souhaitable que lors d'une période de mise en place de la formation au DE, les trois responsables pédagogiques des établissements puissent organiser au rythme d'une fois par an, une réunion de coordination pédagogique, pour confronter les profils professionnels des candidats à la formation et à la VAE, et faire évoluer ainsi le projet pédagogique et l'adaptation des moyens.*

- Une distinction entre les enseignements théoriques de type cours magistraux et les enseignements pratiques gagnera à être précisée dans cette organisation pédagogique.
- Les moyens de communication mobilisés devraient veiller à atteindre les professionnels éloignés des réseaux des écoles via les collectivités territoriales, l'éducation nationale, le milieu associatif, tout ce qui comporte des ateliers annuels de formations, etc.

Remarque : l'implication des trois écoles habilitées pour le DNSPC candidates pour cette habilitation au DE aura potentiellement un impact sur le rapprochement entre conservatoires et écoles supérieures. Il est un point commun aux trois écoles favorisant une possible mise en filière.

Éléments précisés dans le courrier DGCA du 31 juillet 2014 :

Outre les recommandations figurant dans le rapport des experts (que vous aurez à mettre en œuvre), j'attire votre attention sur les préconisations suivantes issues de l'examen du dossier d'évaluation :

- *confier l'encadrement pédagogique à une personne référente, de préférence artiste, interlocuteur permanent des élèves-comédiens en charge de leur suivi individuel et collectif et responsable de la coordination générale du cursus ;*
- *me transmettre dans les meilleurs délais (sous-direction de l'emploi et de la formation) la nouvelle convention signée avec l'université Aix/Marseille, décrivant, à compter de la rentrée universitaire 2014, les modalités d'articulation DNSP/Licence (ou DNSP/Master pour les étudiants déjà titulaires d'une licence d'études théâtrales), et veiller à l'intégration de cours de langues étrangères dans le cursus DNSP ;*
- *structurer des coopérations avec des écoles supérieures de théâtre, notamment en Europe et encourager la mobilité d'étudiants et d'intervenants ;*
- *rédiger un livret de l'étudiant (présentation du projet pédagogique, organisation du parcours sur 3 ans, intitulé et description des unités d'enseignements, noms des différents enseignants et intervenants, modalités d'évaluation, conditions d'obtention du DNSPC et de la licence délivrée par l'université partenaire...).*

Par ailleurs, le contrat quinquennal d'établissement fournira le cadre de réflexion et de mise en œuvre à moyen terme du développement de l'offre de formation de votre école sur les enjeux prioritaires suivants :

- *étudier la faisabilité de l'installation de la 2e année de l'ERAC sur le site de la friche de la Belle de mai, à la suite de l'ouverture de l'IMMS prévue fin 2015 et de l'installation de la 3e année de l'ERAC dans les locaux réaménagés ;*
- *finaliser avec l'université Aix Marseille l'élaboration de la maquette d'un Master « Technologies numérisées de la création scénique » délivré par l'université et s'appuyant sur les ressources de formation de l'ERAC et de l'IMMS ;*
- *la mise en œuvre d'une formation au DE fera l'objet d'une communication spécifique à la rentrée prochaine.*

Enfin, les membres de la CNH ont souligné la nécessité d'aborder de façon systématique dans les enseignements, la question de la prévention des risques, corporels, psychiques et autres.

Ces évolutions s'inscriront en cohérence avec les enjeux régionaux, nationaux et internationaux de structuration de l'enseignement supérieur et dans le contexte des évolutions législatives en cours.

Éléments précisés dans le courrier DGCA du 1^{er} juillet 2016 :

Outre celles figurant dans le rapport des experts (voir ci-joint), qu'il vous revient de mettre en œuvre, j'attire votre attention, au vu des échanges intervenus en Commission et au sein de la DGCA, sur les recommandations complémentaires suivantes :

- l'établissement devra veiller à ce que la formation au DE de professeur de théâtre proposée soit suffisamment accessible aux candidats autres que ceux issus des établissements habilités à délivrer le DE de professeur de théâtre, notamment en termes de communication en direction des candidats potentiels ;

- comme vous le savez, l'arrêté du 23 octobre 2013 relatif au DE de professeur de théâtre établit, pour chaque voie d'accès, des conditions d'expérience minimum. La commission nationale d'habilitation a souhaité attirer votre attention sur ce pré-requis. Il lui a semblé essentiel qu'une vigilance spécifique soit portée sur une expérience professionnelle suffisante lors de l'examen des candidatures. L'expérience de la scène étant un élément essentiel pour l'acte de transmission.

Je vous rappelle néanmoins qu'il n'existe aucune condition d'âge minimum ;

- une attention particulière devra également être portée à l'équité de traitement entre les différents candidats au DE, entre formation initiale, formation continue et VAE, afin qu'aucune modalités d'accès au diplôme ne soit privilégiée ;

- des échanges réguliers devront être mis en place avec les structures partenaires sur la mise en œuvre de la formation. Un accompagnement de la DGCA, coordonné avec les deux autres écoles habilitées, sera proposé, tout particulièrement pendant les deux premières années de mise en place ;

- l'afflux de candidats à la VAE doit être anticipé, notamment du point de vue de l'accompagnement à la VAE.

II – CONCLUSIONS DU RAPPORT D'ÉVALUATION – EXTRAITS / OBSERVATIONS

EXPERTS CHARGÉS DE L'ÉVALUATION

Date de la visite : 29 novembre et 21 décembre 2018

Enseignant universitaire : Madame Véronique PERRUCHON

Professeure des universités, Université Lille 3

Personnalité qualifiée : Madame Anne MONFORT

Directrice artistique de la compagnie Day-for-Night

Inspecteur DGCA : Madame Elena DAPPORTO

Inspecteure de la création artistique, collègue théâtre.

PRISE EN COMPTE DES PRÉCÉDENTES PRÉCONISATIONS

Préconisations du rapport d'évaluation 2013-2014 (DNSPC) et autres éléments précisés par la DGCA :

- Les locaux : l'installation de la 3^e année, de l'insertion professionnelle et du DE à l'IMMS à Marseille est une réponse efficace au risque d'isolement pointé dans le rapport 2013-14. Les nouveaux locaux sont bien adaptés aux activités. Par contre, la situation à Cannes n'a pas évolué. L'ERACM loue toujours des studios au sous-sol, situés boulevard de Lorraine, supportant des coûts élevés de location, et bénéficie gracieusement de la Villa Barety, propriété de la Ville. L'état du bâtiment s'est fortement dégradé. L'indication des précédents évaluateurs de transférer la deuxième année à l'IMMS ne semble pas d'actualité.
- La direction pédagogique et le comité pédagogique : un coordinateur pédagogique vient d'être recruté au moment de la présente évaluation. Le poste a été recentré sur les formations DNSPC et DE. Il ne semble pas avoir évolué vers plus de responsabilité (direction pédagogique), le directeur de l'école Didier Abadie restant le responsable du projet pédagogique et du choix des intervenants.
- Partenariat avec l'université : le partenariat avec l'AMU reste solide. Le nombre d'heures et de crédits correspondants ont augmenté (48H/12 ECTS). Une maquette du master a été finalisée et une convention tripartite AMU, ERACM et FAI AR (Formation avancée et itinérante des arts de la rue) a été signée, mais l'ERACM n'a pas obtenu les financements espérés. Ce projet reste à concrétiser.
- Les langues étrangères : des modules d'anglais (24H chacun) sont proposés en facultatif en 1^{re} et 2^e année. A cela s'ajoutent les partenariats internationaux qui permettent d'organiser des modules avec des intervenants étrangers. Didier Abadie est particulièrement attentif à la question de la langue originelle dans le jeu des comédiens : un moyen pour prôner l'ouverture aux autres cultures.

- Partenariats avec d'autres écoles supérieures, notamment en Europe et mobilité des étudiants : l'ERACM a mis en place un bel éventail de partenariats, plus particulièrement autour du bassin méditerranéen (Italie, Israël, Algérie, Maroc), mais aussi Cameroun, Mali et Canada. L'école a aussi signé une charte Erasmus + pour la période 2014-2020. Le partenariat avec l'école Nissan Nativ de Tel Aviv a permis d'initier une réflexion sur l'équivalence des diplômes au niveau extra-européen.
- Rédaction d'un livret pour les étudiants : réalisé. Un dossier complet est présenté et distribué en début d'année. La prévention des risques corporels, psychiques et autres dans les enseignements a été prise en compte.
- Parité H/F : l'ERACM a signé cette année une charte l'engageant davantage sur ce sujet. Un effort reste à faire sur son respect dans le choix des intervenants.

Préconisations du rapport d'évaluation de 2015-2016 (DE) et autres éléments précisés par la DGCA :

- Clarification entre les deux formations DNSPC et DE : l'école a maintenu un tronc commun d'enseignement entre les deux formations : les 3 premières UE du DE (sur un total de 5) sont communes avec la 2^e année du DNSPC.
- Distinction entre enseignements théoriques (cours magistraux) et pratiques : pour l'ensemble de ses formations, l'école défend une pédagogie axée sur la pratique (« dramaturgie en acte »), ce qui fait sa singularité et est apprécié par les stagiaires et étudiants. Un tronc commun d'enseignements plutôt « théoriques » est partagé entre DNSP et DE. Pour le DNSP, les deux premières années sont plutôt sur les cours techniques, la dernière année l'accent est mis sur la pratique. Pour le DE, les stagiaires sont très investis dans les activités EAC sur lesquelles l'école est engagée, notamment avec la Ville de Cannes (Ville 100 % EAC).
- La communication autour du DE : satisfaisante. Jusqu'à cette année, l'ERACM était la seule à délivrer le DE par VAE, ce qui a favorisé sa visibilité. L'afflux des candidats à la VAE semble être bien géré. Une chargée de mission a été recrutée pour le DE. Un partenariat efficace est en place avec La Réplique.
- Organisation de réunions annuelles pour les trois écoles habilitées à délivrer le DE : cela a été mis en place sous le pilotage de la DGCA.

POINTS FORTS

- Modularité des enseignements, autonomisation et polyvalence en vue de démultiplier les possibilités d'emplois et être au pas avec les évolutions du métier.
- Spécificité de l'école bien comprise et choisie par les élèves. Ambiance générale positive.
- Attractivité renforcée par l'installation à Marseille et la démultiplication des partenariats, collaborations, projets... avec un panel très diversifié d'intervenants et des structures professionnelles et d'enseignements au plan régional, national et international. Expérimentations intéressantes autour des langues. Richesse des échanges avec les autres écoles en région et à l'international.
- Possibilité de développement des relations avec l'Université sur Marseille, mais aussi sur Cannes (projet nouveau campus et pôle image-cinéma).
- Reconnaissance de l'école solidement acquise auprès des partenaires publiques sur les deux villes ainsi qu'au niveau régional, national et international.
- Stratégie d'insertion professionnelle pensée dès le début du cursus.

– Insertion professionnelle efficace par le dispositif spécifique (FIJAD) et la bonne entente avec des organismes comme La Réplique. Projet intéressant de Plateforme de production.

– Bonne réactivité et capacité d'adaptation de l'équipe à prendre en charge de nouveaux projets. Liens d'estime et de confiance interpersonnels permettant une gestion interne plutôt souple et à dimension humaine.

POINTS FAIBLES

– Risque de dispersion et perte de cohérence pédagogique si des activités collatérales comme l'EAC viendraient à trop se développer, notamment pour les étudiants DNSPC.

– Risque d'isolement des étudiants et d'incompréhension avec le choix de la direction (répartition des groupes, parcours individualisés et répercussions sur les possibilités d'insertion...). Le rôle du coordinateur pédagogique est à la fois essentiel et très exposé.

– Une trop forte centralisation des décisions sur la seule figure du directeur. Ce point ne pose actuellement pas de problèmes majeurs, mais il faut envisager que des adaptations d'organisation interne seront nécessaires à moyen terme, pour préparer le renouvellement de direction dès lors que l'actuel directeur fera valoir ses droits à la retraite.

– Une pression croissante sur l'équipe causée par le développement des activités et le doublement des sièges sur deux villes distantes.

– Des locaux inadaptés et/ou nécessitant des travaux à Cannes.

CONCLUSIONS DU GROUPE D'EXPERTS – AVIS GÉNÉRAL

– L'offre de formation présentée par l'ERACM est cohérente et pertinente par rapport à ses principes généraux et correspond aux attentes et schémas des deux diplômes, DNSPC et DE.

– Les préconisations formulées dans les précédents rapports d'évaluation ont été partiellement mises en œuvre : certains points étant plutôt de la responsabilité des partenaires financiers (problème de locaux), d'autres étant contingents (poste du coordinateur pédagogique en phase de recrutement) ; d'autres pouvant effectivement être perfectibles (parité pour les intervenants, interaction avec l'Université notamment sur la recherche).

– Sur les formations envisagées pour la prochaine période d'accréditation et autres projets relatifs à l'établissement :

– Unité d'enseignement art de l'image (module 5 avec le projet Bastide Rouge) : avis positif, projet intéressant et pertinent dans le contexte de Cannes avec de belles perspectives nationale et internationale. Préciser la faisabilité financière et organisationnelle (charge pour l'équipe), ainsi que les publics.

– Diplôme d'artiste intervenant en milieu éducatif : avis réservé. Nous ne comprenons pas l'articulation avec le DE déjà en place. Par contre, la mise en place de formations pour les formateurs peut avoir un intérêt. Vigilance toujours à avoir sur la surcharge d'activité face aux moyens actuels, humains et structurels, de l'école.

– Suivi Insertion Professionnelle : avis positif sur le développement de projets de formations tout au long de la vie avec La Réplique ; projet de Plateforme de production intéressant. Vigilance à que l'école ne déborde pas sur une activité de producteur de spectacles, notamment si elle se charge des contrats et fiches de paie, bien répartir et éclaircir les fonctions/responsabilités selon la nature même des partenaires fondateurs de cette Plateforme.

– Structuration de la démarche qualité : avis positif sur la poursuite de sa mise en place, avec une implication plus active du comité pédagogique.

– Ouverture de nouvelles unités d'enseignement à la formation continue (y compris pour augmenter les ressources propres) : avis positif mais avec des réserves quant à la mise en œuvre concrète, compte tenu des charges déjà importantes qu'assume l'équipe. Ces développements doivent être discutés avec les partenaires de l'école pour en déterminer la mise en œuvre dans un calendrier raisonné, avec des moyens adéquats.

CONCLUSIONS DU GROUPE D'EXPERTS – PRÉCONISATIONS

– Nécessité de clarifier les missions et impliquer davantage le comité pédagogique

– Faire évoluer la fonction du coordinateur pédagogique vers une plus grande prise de responsabilité. Le recentrage sur les formations est positif, mais sa position au sein de l'organigramme doit être clarifiée et repensée.

– Développer et structurer davantage le dialogue avec les étudiants, notamment au sein des instances de pilotage. Développer et outiller la « démarche qualité ».

– Ouvrir les enseignements à des intervenants issus d'autres domaines artistiques (danse, performance, espace public, cirque...)

– Poursuivre et peaufiner les réflexions sur la mise en place d'un master. Se mettre en lien avec les autres écoles supérieures de la plateforme théâtre qui travaillent sur le même sujet.

– Mettre en place des outils de prise de parole interne à l'équipe : élection d'un délégué du personnel (ou Comité social et économique selon la nouvelle normative), organisation de réunions d'équipe plus formalisées. Révision du règlement interne et/ou des statuts pour la nomination du directeur.

– Solutionner les problèmes des locaux à Cannes en quittant, si possible, la location boulevard de Lorraine et en procédant à des travaux de rénovation indispensables à la Villa Baretty. Reconsidérer le projet d'une éventuelle construction légère pour amplifier les surfaces disponibles et/ou étudier d'autres possibilités de logement, notamment dans le cadre du nouveau campus de l'UCA.

III – PROCÉDURE CONTRADICTOIRE

OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Bonjour,
Suite à la réception du rapport d'évaluation de l'ERACM, nous n'avons pas d'observation particulière à formuler, si ce n'est un remerciement pour la qualité du travail fourni par le groupe d'experts et leur disponibilité pour l'écoute et leur professionnalisme qu'ils ont montré tout au long de leur expertise.

merci

Didier Abadie

Directeur de l'ERACM

Bonjour,

Suite à notre conversation téléphonique je vous confirme qu'il n'y aura pas d'évolution dans la mise en œuvre du DE et du DNSPC autres que celles prévues dans le cadre des orientations stratégiques fiches 1 à 5.

Merci

Didier Abadie

Directeur de l'ERACM

COMMENTAIRES ET CONCLUSIONS DU GROUPE D'EXPERTS POST CONTRADICTOIRE

Bonjour,

suite à la clôture de la phase contradictoire et au fait que la direction de l'ERACM confirme "qu'il n'y aura pas d'évolution dans la mise en œuvre du DE et du DNSPC autres que celles prévues dans le cadre des orientations stratégiques fiches 1 à 5", je confirme les observations déjà exprimées dans le rapport par le groupe d'experts sur ces orientations.

Merci de m'indiquer si cela doit être inscrit dans le rapport final.

Cordialement

Elena Dapporto

Inspectrice de la création artistique

Collège théâtre